



MOTION COMITÉ DES SALAIRES DE MALAKOFF

Les délégués du personnel et représentants syndicaux CFDT, CGC, CGT, FO et SNJ de l'établissement de Malakoff constatent que les informations fournies dans le cadre du comité des salaires relèvent d'une lecture restrictive de l'accord du 28 mai 2013 et ne leur permettent pas de remplir leur rôle de contrôle et de vigilance en amont de l'attribution des mesures individuelles.

Le dialogue social souhaité par la nouvelle présidente n'est pas à l'ordre du jour.

Le "paritarisme rénové" vanté par l'équipe de direction précédente est un échec.

Les "managers" n'assument rien. Ils se défilent et sont absents des comités des salaires.

Les DP et représentants syndicaux de Malakoff réclament l'ouverture d'une négociation sur un avenant permettant de modifier les dispositions de l'accord collectif relatives à la régulation sociale afin que cet exercice ne soit pas une mascarade.

Dans cette attente, ils décident de quitter cette réunion et laissent la direction assumer seule l'arbitraire et l'opacité dans lesquelles les mesures 2015 seront attribuées.

Les syndicats CFDT, CGT, SNJ, FO et CGC

Malakoff, le 4 novembre 2015